

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 9
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
20/05/2022

Le 2 juin 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des fêtes à Saint Didier de Formans.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Armand CHAUMONT (Pouvoir Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), , Nicole DUGELAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Catherine VIGNON (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : ECONOMIE – Cession bâtiment 69, allée des filiéristes à Trévoux

M. Yves DUMOULIN, Vice-président chargé de l'Economie, rappelle au Conseil que la Communauté de communes a acquis en janvier 2021 des locaux appartenant à la société COMABI TUBESCA situés sur le parc d'activités de Trévoux au 69, allée des filiéristes sur les parcelles cadastrées AB 170 (1 554 m²) et AB 253 (5 360 m²). Cette acquisition a été réalisée au prix de 380 000 € (Délibération du Conseil communautaire du 26 novembre 2020 n°2020C139).

Ces deux parcelles comprennent deux bâtiments : un bâtiment A d'une surface d'environ 340 m² sur un seul niveau qui servait de salles de formation et un bâtiment B d'une surface d'environ 300 m² sur deux niveaux dont il ne subsiste que les murs et le toit. A noter le bâtiment B est situé en limite du château de Fétan. Le reste de la propriété est constitué d'un parking et d'espaces verts.

L'objectif est de pouvoir développer dans le bâtiment A un projet économique et d'insertion professionnelle en lien avec le parc d'activités de Trévoux mais aussi de permettre la relocalisation d'activités actuellement situées dans les locaux de la CCDSV.

Le bâtiment A, qui a fait l'objet de travaux d'étanchéité réalisés par la CCDSV, est actuellement occupé de façon temporaire, par le centre de formation Dombes Saône Vallée Formation.

Quant au bâtiment B, il est proposé de céder ce bien avec une parcelle attenante pour la desserte des lieux afin d'y réaliser des locaux d'habitation. Le tènement représente environ 1 307m² (lot A).-Des servitudes seront créées pour desservir la parcelle enclavée.

Un appel à projet a été diffusé par la CCDSV pour la vente de ce bien. Deux candidats se sont positionnés.

La meilleure offre d'acquisition présentée est celle de la société GB Investissements, domiciliée à Limas (69), pour un montant de 275 000 € avec pour projet la création de 4 appartements dans ce bâtiment.

L'avis des Domaines pour ce bien a été rendu le 30 septembre 2021 avec une estimation au montant de 117 073 € et une marge de négociation de 10 %.

M. Yves DUMOULIN précise que les conditions de la vente sont les suivantes :

- ✓ Obtention d'un permis de construire pour la rénovation ;
- ✓ Obtention des financements.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 12/05/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la cession du bâtiment B avec une surface de terrain de 1 307 m² (lot A) environ à la société GB Investissements ou toute autre entité qui s'y substituerait en vue d'y réaliser des locaux d'habitation ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tous documents se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au Budget Principal 2022 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220602-2022C100-DE
Affichage le : - 8 JUIN 2022

- 8 JUIN 2022

A Trévoux, le 02/06/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

